

AVIS visant l'information au public

du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Couvron et Aumencourt

Le dossier présentant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Couvron et Aumencourt sera mis à disposition du public pour une durée de 33 jours, à compter du 07 mai 2018 à 9h00 et jusqu'au 08 juin 2018 à 12h00.

Durant ce délai, le dossier ainsi qu'un registre de mise à disposition à feuillets non mobiles, coté et parafé par le Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre est consultable en Mairie de Couvron et Aumencourt et au siège de la Communauté de communes du Pays de la Serre aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie et de Communauté de Communes soit :

- en Mairie de Couvron et Aumencourt, 2 Rue James Smales, 02270 COUVRON ET AUMENCOURT, Lundi et Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 15h - Mardi, Mercredi et Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 ;
- au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Serre, 1 rue des Telliers - BP 31 - 02 270 CRECY SUR SERRE, du Lundi au Jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre pendant toute la durée de mise à disposition du public : www.paysdelaserre.fr

Toute observation pourra être formulée sur le registre de mise à disposition ou adressée par courrier, à : Monsieur le Président - Modification simplifiée du PLU de COUVRON ET AUMENCOURT - Communauté de communes du Pays de la Serre - 1 rue des Telliers - BP 31 - 02 270 CRECY SUR SERRE



Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 10 avril 2018 du
Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Fait à Crécy/Serre,

Le Président

Pierre-Jean VERZELEN